

Plaque signalétique :

Notre programme de livraison : Poêles à mazout

Poêles cheminée

Poêles à pellets

Poêles en faïence et poêles à bois et à charbon à feu continu

Foyers à feu continu et d'appoint à bois, à charbon et à mazout

Inserts à bois

**HAAS+SOHN
OFENTECHNIK GMBH**
Urstein Nord 67
A-5412 Puch

Email : office@haassohn.com
<http://www.haassohn.com>

Distribution en Allemagne
Haas+Sohn Ofentechnik GMBH
Herborner Straße 7-9
D-35764 Sinn

Email : info.de@haassohn.com

Consignes importantes :

- Informez l'entreprise de ramonage compétente pour votre circonscription !
- Lisez complètement la notice d'installation et d'utilisation !
- Tenez compte des prescriptions et consignes mentionnées dans cette notice lors de l'installation et l'utilisation de l'insert !
- Conservez cette notice !
- La fiche de l'appareil jointe en annexe fait partie de cette notice.

Table des matières

1. <u>Description</u>	2
2. <u>Informations générales, consignes de sécurité</u>	2
3. <u>Alimentation en air de combustion :</u>	3
4. <u>Cheminées appropriées :</u>	4
5. <u>Données pour le calcul de la cheminée :</u>	4
6. <u>Capacité de chauffage de locaux selon DIN 18893 :</u>	5
7. <u>Placement de L'insert et raccordement au corps de cheminée</u>	5
8. <u>Montage de l'insert</u>	7
8.1. <u>Joint de dilatation :</u>	7
8.2. <u>Habillage de l'insert :</u>	7
8.3. <u>Ouvertures pour l'air de convection :</u>	7
8.4. <u>Espace d'air de convection :</u>	7
8.5. <u>Poutres décoratives (manteau d'ornement):</u>	8
8.6. <u>Protection contre l'incendie à l'intérieur de la zone de rayonnement :</u>	8
8.7. <u>Protection contre l'incendie hors de la zone avant de rayonnement :</u>	8
9. <u>Croquis d'installation : Insert selon DIN 18895 sans manteau d'air de convection préinstallé en usine</u>	9
10. <u>Utilisation du foyer :</u>	9
10.1. <u>Combustibles appropriés :</u>	10
10.2. <u>Arrivée d'air de combustion :</u>	10
10.3. <u>Air de convection :</u>	10
10.4. <u>Protection contre l'incendie à l'extérieur de la zone de rayonnement :</u>	10
10.5. <u>Protection contre l'incendie à l'intérieur de la zone de rayonnement :</u>	10
10.6. <u>Protection contre les brûlures :</u>	10
11.5 <u>Rechargement en combustible :</u>	11
11.6 <u>Mode de fonctionnement pendant les périodes transitoires</u>	11
11.7. <u>Vidage des cendres</u>	11
12. <u>Nettoyage et entretien :</u>	12
13. <u>Garantie</u>	12
13.1. <u>Généralités</u>	12
13.2. <u>Directives de garantie :</u>	12
13.3. <u>Réclamations :</u>	12
14. <u>Informations pour les commandes des pièces détachées :</u>	12
15. <u>La procédure d'élimination de l'appareil de chauffage en fin de vie</u>	12

Félicitations ! Vous venez d'acquérir un produit de qualité, un insert de cheminée HAAS + SOHN. Veuillez lire attentivement la présente notice. Elle vous informera sur le fonctionnement du poêle et comment en avoir la maîtrise, ce qui vous permettra d'optimiser son utilisation et ainsi de prolonger sa durée de vie. Par ailleurs, vous pourrez économiser du combustible en chauffant correctement et ainsi préserver l'environnement. La documentation ci-jointe fait partie de cette notice d'utilisation.

Conservez soigneusement la présente notice et la documentation pour pouvoir rafraîchir vos connaissances sur l'utilisation correcte de votre poêle au début de chaque période de chauffage. Nous ne pouvons garantir nos produits que si les consignes mentionnées ci-après dans la notice d'installation et d'utilisation sont respectées.

1. Description

Les inserts sont parfaitement adaptés au chauffage de locaux d'habitation ou de travail.

Le corps du poêle se compose d'un bâti en acier soudé. Une niche de rangement pour le bois est située au bas du poêle, au dessus le bac à cendre et le foyer et à la partie supérieure l'échangeur thermique. Les carneaux sont disposés entre la paroi arrière interne du foyer et l'échangeur thermique Le réchauffement de l'air de la pièce et l'installation d'un climat agréable dans l'habitation sont essentiellement obtenus par la chaleur à convection. Vous pouvez ainsi chauffer rapidement, même des locaux froids qui n'ont pas été chauffés pendant une durée prolongée. L'air froid de la pièce pénètre au niveau de la niche de rangement, se réchauffe progressivement dans le canal de convection entre le corps du foyer et la paroi externe pour ressortir par les ouvertures situées au dessus du poêle. La part de chaleur rayonnante est dégagée par dissipation thermique au niveau de la fenêtre de la porte du foyer, par les surfaces métalliques du poêle et - si elles existent - par les surfaces céramiques sur les parois latérales.

2. Informations générales, consignes de sécurité

Les normes nationales et européennes, les exigences locales en matière de construction ainsi que celles relatives aux mesures de protection incendie doivent être respectés. En particulier les exigences de protection incendie établies par les autorités régionales et donc rendues obligatoires doivent être respectées lors de l'installation de votre insert de cheminée. Il est

en outre indispensable d'obtenir l'accord du ramoneur responsable de district. Ce dernier vérifie également la conformité du raccordement de l'appareil à la cheminée.

Avant l'installation, vérifiez que la portance du sol à l'endroit de la pose est suffisante. Si ce n'est pas le cas, il convient de prendre des mesures correctives (par ex. plaques répartissant le poids) afin d'atteindre une valeur de portance suffisante.

Tous les contrôles imposés par le législateur ont été effectués sur votre insert de cheminée. Les valeurs caractéristiques prescrites de rendement en matière de technique de chauffage et d'émissions de gaz de fumées sont respectées.

L'insert de cheminée de construction type 1 (BA 1), décrit dans cette notice, a été testé en conformité avec la norme **DIN 18895** (« Inserts de cheminée pour combustibles solides ») ainsi qu'à la **EN13229**. Les inserts de cheminée de type 1 (voir la plaque signalétique de l'appareil) peuvent être raccordés à une cheminée à raccordement multiple si les dimensions de la cheminée l'autorisent, conformément à la norme DIN 4705 partie 2.

Le poêle cheminée est un foyer intermittent.

Exigence fondamentale :

- On doit garantir que l'ensemble de l'installation, donc également les raccords et la cheminée, ont un fonctionnement fiable, sont protégés contre l'incendie et peuvent être nettoyés facilement.

Lieu d'installation :

- Les inserts ne peuvent être installés que dans des locaux et à des emplacements où les conditions de construction et le type d'utilisation n'entraînent pas de risque. Dans la zone intégrée de l'insert habillé, il ne doit pas y avoir de lignes électriques dans les murs et les plafonds. En particulier, une quantité suffisante d'air de combustion doit arriver dans les locaux d'implantation. La surface au sol du local d'installation doit être dimensionnée et assez grande pour que le foyer puisse être exploité de façon correcte.
- Les inserts **ne** doivent **pas** être installés dans les espaces suivants : cages d'escaliers (sauf dans les immeubles d'habitation avec maximum deux appartements), les couloirs accessibles en général, les locaux où l'on traite, stocke ou fabrique des produits ou mélanges facilement inflammables ou explosifs dans une quantité telle que cela entraîne des

risques d'inflammation ou d'explosion, locaux ou appartements qui sont aérés par des installations de ventilation ou de chauffage par air chaud à l'aide de ventilateurs, sauf si le fonctionnement sans danger de la cheminée ouverte est garanti.

- Le fonctionnement de cheminées ouvertes n'est pas perturbé lorsque les installations de ventilation ne font circuler que de l'air à l'intérieur d'un local, qu'elles sont équipées d'appareils de sécurité qui empêchent une dépression dans le local d'installation de façon automatique et fiable ou que les flux volumiques d'air de combustion nécessaires pour les inserts et les flux volumiques des appareils de ventilation n'entraînent pas globalement dans les locaux d'installation une dépression supérieure à 4Pa

3. Alimentation en air de combustion :

On doit s'assurer d'apporter au foyer par l'extérieur au moins 360 m³/h d'air de combustion par m² d'ouverture de foyer. Consulter à ce sujet votre entreprise de ramonage local.

Les locaux d'installation pour les inserts doivent répondre aux exigences suivantes :

- Ils doivent avoir au moins une porte donnant à l'air libre ou une fenêtre qui peut rester ouverte ou communique avec d'autres locaux du même type. On ne prend en considération que les pièces du même appartement ou de la même unité d'utilisation. Si ces conditions ne peuvent être respectées, le local d'installation doit avoir une conduite d'air de combustion qui débouche à l'air libre ou apporte au foyer au moins 360 m³/h d'air de combustion par m² d'ouverture de foyer. S'il y a d'autres foyers dans le même environnement de combustion, on doit apporter aux inserts au moins 540 m³/h d'air de combustion par m² d'ouverture de foyer et aux autres foyers également au moins 1,6 m³ d'air de combustion par heure et par kW de puissance calorifique nominale globale pour une différence de pression théorique de 4Pa par rapport à l'extérieur (on ne prend pas en compte les foyers qui sont indépendants de l'air ambiant, ne nécessitent pas d'installation pour les gaz brûlés ou se trouvent dans des locaux qui ne peuvent pas mettre en danger la sécurité d'exploitation des inserts).
- Nous conseillons d'amener l'air de combustion à l'insert dans la zone de l'espace de convection.

- Selon les règlements des organismes régionaux pour la construction, les conduites d'air de combustion dans des immeubles avec plus de deux étages pleins et les conduites d'air de combustion qui franchissent des cloisons coupe-feu doivent être fabriquées de façon que le feu et la fumée ne puissent atteindre d'autres étages ou espaces coupe-feu.
- Pour le dimensionnement des conduites d'air de combustion, on doit tenir compte des pertes de charge ; ceci s'applique en particulier au montage de coudes , de chicanes ou de conduites longues.

Avant que l'insert soit installé, on doit informer l'entreprise de ramonage compétente pour la circonscription. Si l'insert doit être raccordé à une cheminée déjà existante, celle-ci doit être ramonée et contrôlée par le ramoneur qui vérifiera son état et son étanchéité. Il vérifiera également si la cheminée convient pour le raccordement de l'insert.

S'il n'y a pas de cheminée ou si la cheminée existante ne convient pas, l'artisan ramoneur fixera les dimensions de la nouvelle cheminée à construire selon DIN 4705 partie 1 et partie 2.

La hauteur de cheminée efficace à partir de l'entrée d'évacuation des gaz brûlés doit être de 4 m au minimum.

4. Cheminées appropriées :

5. Données pour le calcul de la cheminée :

Pour le dimensionnement de la cheminée selon DIN 4705, on applique les données suivantes :

Exploitation avec foyer fermé :

fonctionnement	Insert esprit 185.16	Insert esprit 185.16	Insert Trend 184.18	Insert Trend 184.18	Insert Komfort 180.18 Prestige 181.18 Exquisit 182.18	Insert Komfort 180.18 Prestige 181.18 Exquisit 182.18
	NWL	limité	NWL	limité	NWL	limité
Puissance calorifique nominale (KW)	7		8		8	
Domaine de puissance calorifique (KW)	8	3,7	8,5	4,6	9,2	4,7
Flux massique des gaz brûlés (g/s)	7		6,12		8	
Température moyenne de la tubulure des gaz brûlés (°C)	290		272		330	
Rendement de combustion (%)	80,7		83,2		81,7	
CO (%)	0,09		0,08		0,08	
Pression de refoulement minimum pour puissance calorifique nominale (Pa)	12		12		12	
Pression de refoulement minimum pour 0,8 fois la puissance calorifique nominale (Pa)	10		9		10	

Aucune donnée n'est formulée pour l'utilisation d'un foyer ouvert ; étant donné que votre insert ne peut fonctionner qu'avec la porte auto fermante (A1)

6. Capacité de chauffage de locaux selon DIN 18893 :

Tenez compte des données mentionnées sur la fiche descriptive de l'appareil.

Pour les locaux d'un volume supérieur à 200m³ une extrapolation doit être calculée selon la DIN 4701

La puissance calorifique nominale indiquée sur la plaque signalétique est suffisante avec des conditions de chauffage

		Insert Esprit 185.16	Inserts Komfort 180.18, Prestige 181.18 Exquisit 18218 Trend 184.18	
		7 kW	8 kW	
- favorables	pour :	144	186	m ³
- moins favorables		84	107	m ³
- défavorables		56	73	m ³

7. Placement de L'insert et raccordement au corps de cheminée

7.1 Raccord de sortie (évacuation des gaz brûlés) :

Le raccord doit être assorti au plan technique avec la cheminée et l'insert et être réalisé selon les exigences de la norme DIN 18160 partie 2.

Pour les raccords métalliques, l'épaisseur de paroi doit être de 2 mm minimum.

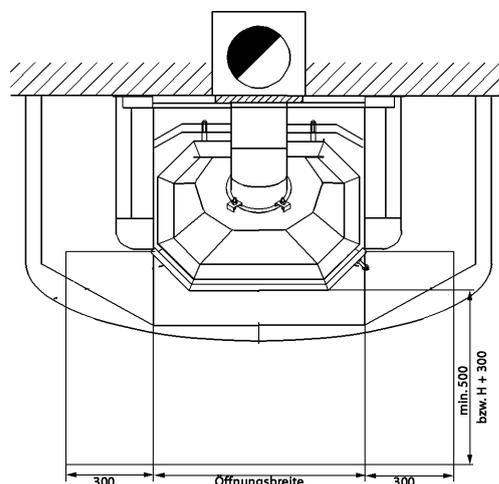
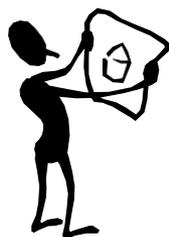
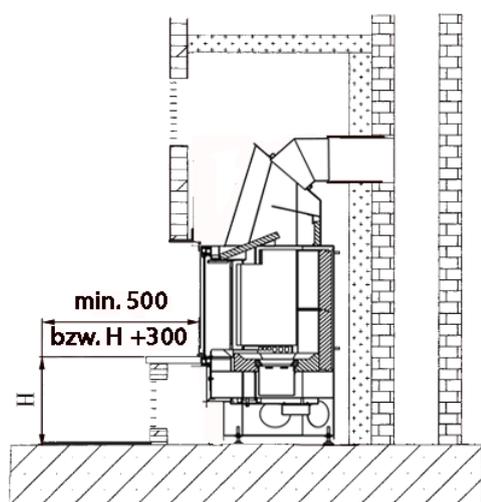
Si le raccord traverse des composants avec des matériaux de construction combustibles (par exemple des cloisons à protéger), on doit appliquer des mesures de protection selon DIN 18160 partie 1 et partie 2.

7.2 Protection du sol de pose :

Les structures de pose à l'installation sans répartition transversale suffisante (par exemples planchers en bois) doivent être protégées par une plaque de béton éprouvée supplémentaire, épaisse de 6 cm, et une couche d'isolation thermique épaisse de 6 mm selon la fiche de travail AGI Q 132 dans la zone de l'insert. Nous vous conseillons de consulter un spécialiste en statique.

Si le plancher d'installation a une répartition transversale suffisante, une couche d'isolation thermique épaisse de 6 cm est suffisante.

7.3 Sol devant l'insert :



Devant l'insert, tout sol à base de matériaux combustibles doit être protégé ou remplacé par un revêtement suffisamment épais à base de matériaux de construction non combustibles. Dans le cas présent, les dimensions minimales de cette surface non combustible devant l'ouverture du foyer sont les suivantes :

Vers l'avant en fonction de la hauteur (H) entre la base de la chambre du foyer et le sol en cm, mais au moins 50 cm.

Vers les côtés en fonction de la hauteur (H) entre la base de la chambre de foyer et le sol plus 20 cm, mais au moins 30 cm.

7.4 Raccordement à la cheminée :

Si la cheminée existante ne possède pas de pièce moulée de raccordement appropriée pour l'insert, il est évidemment nécessaire de refaire un raccordement approprié. Après placement correct de l'insert, La hauteur de raccordement de cheminée est mesurée entre le bord supérieur de la collerette de support du coude de raccordement sur l'insert et le centre du raccord d'évacuation dans l'ouverture d'entrée du

corps de cheminée. Tenez compte des espaces nécessaires pour la pré maçonnerie, l'isolation thermique, le joint de dilatation, etc.

7.5. Pré-maçonnerie et isolation thermique de la paroi arrière et de la paroi latérale :

La pré-maçonnerie et l'isolation thermique nécessaires peuvent être réalisées après l'installation d'une pièce appropriée de raccordement à la cheminée.

7.6. Pré maçonnerie et isolation thermique nécessaires :

Lors du contrôle des inserts Haas + Sohn selon DIN 18895, on a déterminé l'isolation thermique minimum nécessaire pour les éléments de construction à protéger. Les mesures de protection suivantes ont été définies :

		Insert ESPRIT 185.16	Inserts KOMFORT 180.18 PRESTIGE 181.18 EXQUISIT 182.18 TREND 184.18
		Epaisseurs en mm	
Pré-maçonnerie	Paroi arrière	100	100
	Paroi latérale	100	100
(substitut de la pré-maçonnerie, matière isolante selon AGI Q 132)	Partie supérieure à l'intérieur de l'habillage	60	60
Couche thermo-isolante	Sol	40	40
	Paroi latérale	120	120
	Paroi arrière	120	130
	Espaces de circulation de l'air de convection	110	120
	Conduit d'évacuation des gaz brûlés à l'extérieur du manteau de convection	60	60

1. Pré maçonnerie : une pré maçonnerie minérale épaisse de 10 cm doit être installée directement sur la paroi de bâtiment à protéger (paroi arrière et éventuellement paroi latérale). La pré maçonnerie doit être réalisée sur la paroi de bâtiment à protéger et jusqu'à la couche isolante, mais doit dépasser d'au moins 20 cm au-dessus du raccord d'évacuation des fumées. On peut renoncer à la pré maçonnerie si la paroi de bâtiment a une épaisseur d'au moins 10 cm **et** est à base de composant non combustible **et** n'est pas une paroi portante en béton armé.
2. Le plafond au-dessus de l'insert (substitut de la pré maçonnerie) : si la cavité ou l'habillage au-dessus de l'insert va jusqu'au plafond, celui-ci doit être protégé lorsqu'il est à base de matériaux combustibles ou sert d'élément porteur. La protection est à base d'une couche thermo-isolante d'une épaisseur d'au moins 6 cm (mieux 10 cm) (indice de produit isolant : 12.07.21.75.11 selon AGI Q 132). Cette mesure de protection est recommandée comme plafond intermédiaire solide (par exemple en tôle) avec couche thermo-isolante disposée au-dessus.

3. Isolation thermique : le manteau de convection et le capot de convection (contour extérieur de l'appareil) doivent être habillés de tous côtés avec une couche thermo-isolante. L'isolation thermique doit être disposée sans joint et avec un chevauchement sur les côtés. Dans la mesure où ces plaques isolantes ne sont pas maintenues par des parois, des habillages ou des plaques limitrophes, elles doivent être fixées à des intervalles d'environ 30 cm. L'habillage côté local d'installation (tablier) n'a pas besoin d'être isolé thermiquement si l'insert est d'une qualité telle que les surfaces libres de l'habillage et les surfaces des niches pour le stockage de combustible puissent se réchauffer au maximum jusqu'à 85°. Dans le cas de surfaces à base de matériaux de construction minéraux (sauf les surfaces où des objets peuvent être déposés) on appliquera 120°C au lieu de 85°C. Les couches thermo-isolantes à base de laine minérale ou similaire doivent être habillées de façon étanche (protection du duvet) en direction du local d'installation et du local d'air de convection.

7.7. Matériaux autorisés pour l'isolation thermique et la pré maçonnerie (exigences minimales) :

1. Matériaux isolants : matériaux isolants selon fiche de travail AGI Q 132 : 12.07.21.70.09 (= indice d'isolation de l'isolant).

Signification :

Groupe de matériaux isolants 12, nature : laine minérale, Forme de livraison groupe 07 : plaques, Conductivité thermique groupe 21, forme de livraison : G.- courbe 2
Température limite supérieure d'utilisation groupe 70 correspond à 700°C
Densité brute nominale groupe 9 correspond à 90 kg/m³

2. Pré maçonnerie :

Briques selon DIN 105 partie 1 et partie 3
Briques selon DIN 106 partie 1, DIN 4163, DIN 18151 ou DIN 18152
Dalles à parois selon DIN 4166, DIN 18162 ou DIN 18163

3. Pré maçonnerie et matériaux isolants de remplacement :

Ils ont l'agrément de l'Institut allemand pour la construction, Berlin (DIBt). Ils remplissent également en général les exigences imposées à un matériau pour l'isolation thermique et la pré maçonnerie. Demandez des précisions concernant ces matériaux de construction auprès de votre revendeur spécialisé.

8. Montage de l'insert

Une fois que l'isolation thermique est réalisée selon les prescriptions d'installation, l'insert peut être posé sur le support préparé. L'insert est assemblé avec les vis de montage et raccordé à la cheminée avec le raccord d'évacuation des fumées.

Le raccordement doit être réalisé selon les exigences

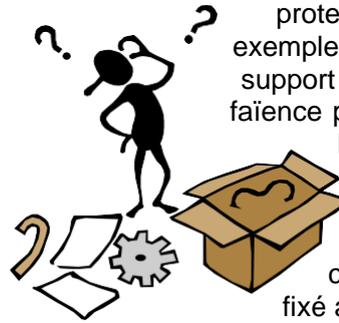
de la DIN18160 parties 1 et 2 (voir point 7.1)

8.1. Joint de dilatation :

Entre l'insert et l'habillage, on doit prévoir un joint de dilatation qui est fermé par un joint ou une bande d'étanchéité.

8.2. Habillage de l'insert :

L'habillage de l'insert côté local doit être à base de matériaux non combustibles de la classe de protection contre l'incendie A1 (par exemple carreaux de faïence, crépi sur support d'enduit, métal ou carreaux de faïence pour poêle). Entre l'habillage et l'insert, on ne doit pas avoir de liaison directe. L'habillage doit reposer uniquement sur un cadre porteur séparé, celui-ci qui est normalement fixé au mur.



8.3. Ouvertures pour l'air de convection :

La section libre non obturable pour les ouvertures d'entrée et de sortie d'air doit être d'au moins 600 cm².

Attention : après l'installation de toute la cheminée, ni l'entrée d'air de convection ni la sortie ne doivent être gênées par la présence d'éléments de construction quelconques. Afin d'éviter une accumulation de chaleur, les ouvertures et les grilles d'entrée et de sortie d'air de convection doivent d'autre part être toujours ouvertes pendant le fonctionnement du chauffage. Dans de telles ouvertures, on **ne doit pas** monter de grilles obturables, de lamelles, de stores, etc.

Sections d'air de convection entre l'insert et l'habillage ainsi que l'isolation arrière :

Espacement minimal libre entre l'insert et l'habillage latéral à base de matériau non combustible : 50 mm.
Espacement minimal libre entre l'insert et l'isolation arrière ou la paroi à base de matériau non combustible : 100 mm.

Remarque : cet espacement minimum indiqué ci-avant doit être respecté sur toute la hauteur de l'insert et l'ensemble de la largeur, afin que l'air de convection puisse circuler librement.

8.4. Espace d'air de convection :

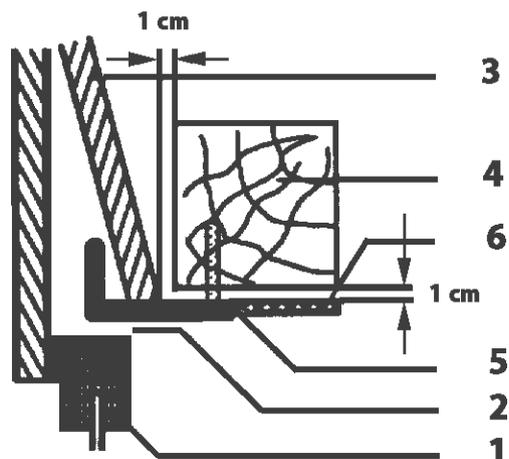
Comme l'insert ne possède pas de dispositif préfabriqué pour l'espace d'air de convection, on doit prendre en compte un espace de 60 mm entre l'insert et la couche thermo-isolante vers l'arrière et sur les deux côtés. La couche thermo-isolante doit être recouverte d'un revêtement en tôle galvanisée comme protection thermique et protection du duvet de l'isolant.

Les ouvertures d'air de convection doivent correspondre au moins à la section citée plus haut.

8.5. Poutres décoratives (manteau d'ornement):

Les poutres décoratives sont autorisées devant l'habillage de l'insert en respectant un espacement d'au moins 1 cm, lorsque la poutre décorative n'est pas un composant du bâtiment, que les espacements par rapport à l'habillage sont assez dégagés afin d'éviter une accumulation de chaleur et que la poutre décorative n'est pas disposée dans la zone de rayonnement de l'insert.

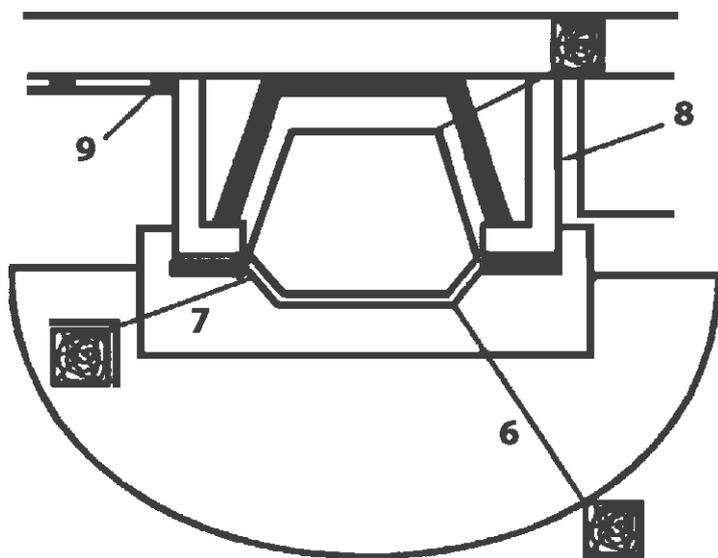
- 1 Insert
- 2 Joint de dilatation
- 3 Habillage
- 4 Poutre décorative (manteau)
- 5 Cadre support
- 6 Protection contre le rayonnement thermique



8.6. Protection contre l'incendie à l'intérieur de la zone de rayonnement :

Par rapport à l'ouverture du foyer, on doit respecter une distance d'au moins 80 cm vers l'avant et sur les

côtés (6). Un intervalle de 40 cm est suffisant lorsqu'on installe une protection de rayonnement ventilée des deux côtés.

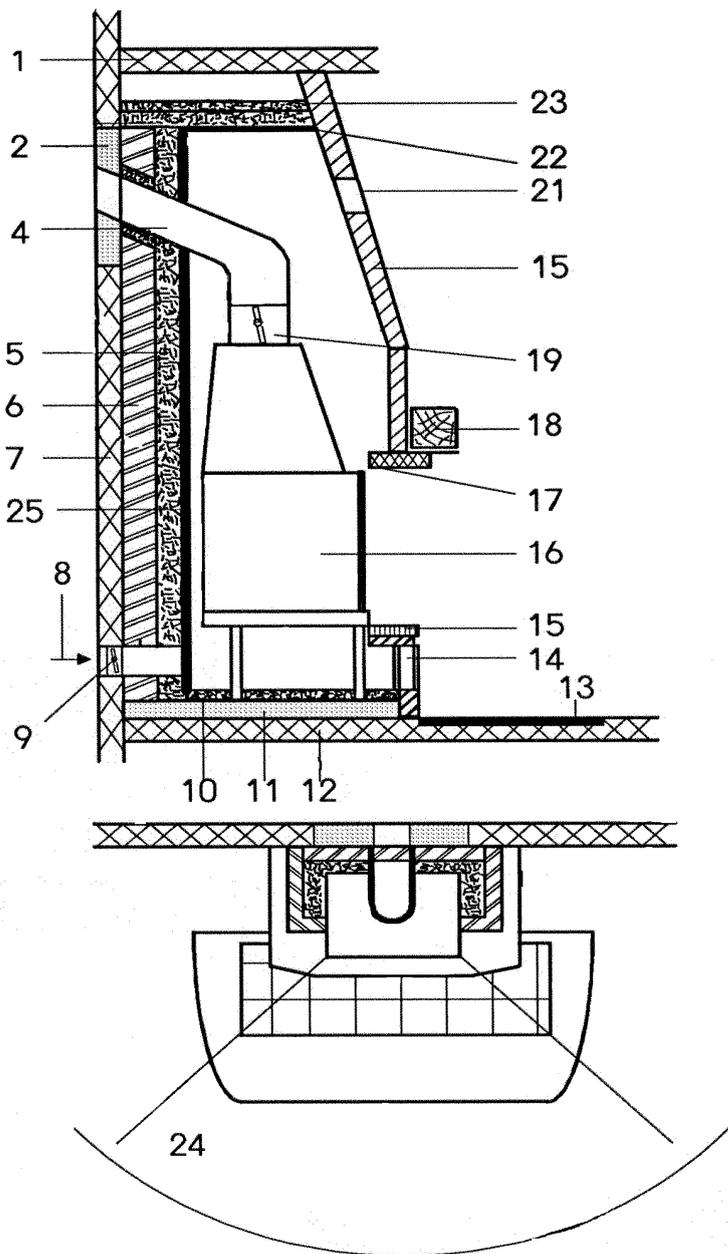


8.7. Protection contre l'incendie hors de la zone avant de rayonnement :

Par rapport aux surfaces extérieures de l'habillage de l'insert, on doit respecter une distance minimale de 5 cm par rapport aux composants combustibles. L'espacement doit être assez ouvert à l'écoulement d'air pour qu'on n'ait pas d'accumulation de chaleur (8). Les éléments de construction, qui recouvrent seulement de petites surfaces de l'habillage de l'insert, tels que planchers, habillages de mur, joints bout à bout et couches isolantes dans les plafonds et les murs,

peuvent être rapprochés de l'habillage sans espacement (9). Les autres éléments de construction assez larges, en forme de bandes et combustibles tels que poutres décoratives sont autorisés en respectant un espacement de 1 cm par rapport à l'habillage de l'insert (voir poutres décoratives).

9. Croquis d'installation : Insert selon DIN 18895 sans manteau d'air de convection préinstallé en usine



1. Plafond à protéger à base de matériaux de construction combustibles ou comme élément de construction porteur
2. Matériau de construction de remplacement :
Appliquer mesure d'isolation thermique selon DIN 18160
4. Raccords à base de tôle d'acier
5. Couche thermo-isolante :
Panneau arrière (voir page 5),
Panneau latéral plafond (voir page 5),
Chambre d'air de convection (voir page 5)
6. Pré-maçonnerie
7. Panneau à protéger à base de matériaux de construction combustibles ou élément de construction porteur en béton ou béton armé
8. Alimentation en air de combustion
9. Clapet d'air extérieur
10. Couche thermo-isolante
11. Plaque support
12. Sol d'installation à protéger à base de matériaux de construction combustibles ou élément de construction porteur
13. Protection de sol à base de matériaux de construction non combustibles
14. Entrée d'air de convection (air de circulation)
15. Habillage
16. Insert
17. Cadre porteur
18. Poutre décorative
19. Clapet d'étranglement
21. Grille de sortie d'air
22. Élément porteur
23. Couche thermo-isolante (substitut de pré-maçonnerie) épaisseur 6 cm
24. 80 cm de zone de rayonnement
25. Habillage en tôle espace d'air de convection

10. Utilisation du foyer :

Les inserts de Haas + Sohn avec porte auto-fermante portent l'appellation insert EN13229-W de construction type 1, ce qui signifie qu'ils conviennent uniquement à l'usage avec un foyer fermé.

Les ressort de rappel des portes auto-fermantes sur les inserts de type 1 ne doivent jamais être enlevés lorsque la cheminée est à raccords multiples.

Le système de porte auto-fermante caractérise les foyers de construction type 1 ; la porte ne doit être ouverte que lors du chargement en combustible ou de l'enlèvement des cendres.

10.1. Combustibles appropriés :

Les inserts ne peuvent être utilisés qu'avec les combustibles suivants et un foyer fermé :

- ◆ Bûches séchées en l'état naturel
- ◆ Briquettes de bois selon DIN 51 731 HP 2

L'insert est prévu pour la combustion de bûches sèches avec la teneur en eau maximale de 30% du poids à l'état sec. Les bûches devront être stockées pendant deux ans dans un endroit aéré et sec. L'utilisation de bois excessivement humide aboutit davantage à la carbonisation à basse température avec une formation de goudron et de condensat, ce qui cause des dommages à la cheminée. Dans tous les cas, il ne doit pas apparaître un encrassement excessif des appareils. La longueur de bûche devrait se situer autour de 33 et 50 cm.

La combustion de produits non appropriés ou trop humides peut provoquer des dépôts d'encrassement et déclencher un incendie de cheminée. Fermer aussitôt toutes les ouvertures d'admission d'air au foyer et appeler le service d'incendie. Après extinction du feu de cheminée, celle-ci devra être vérifiée par un professionnel (risques de fissuration, perte d'étanchéité)

Le bois est un combustible très dégazé et a donc besoin d'une grande quantité d'air secondaire au-dessus de la grille. Un réglage de combustion faible ou de combustion permanente (en régime continu) est impossible avec ce combustible. Le rendement thermique lors de la combustion du bois est déterminé en principe par la quantité chargée.

La combustion de bois correctement séché est la combustion la plus rentable et la plus écologique, étant donné que la valeur calorifique du bois frais est sensiblement inférieure à celle du bois sec.

La combustion de déchets, en particulier des plastiques, des emballages, de bois revêtu et traité, porte préjudice à votre insert et est d'autre part interdite par la loi fédérale sur la protection contre les nuisances. Les brindilles, le papier et le menu bois ne doivent être utilisés que pour l'allumage.

Attention : n'utilisez jamais pour l'allumage des liquides facilement inflammables tels que essence, alcool et éloignez toujours de tels liquides de votre insert.

10.2. Arrivée d'air de combustion :

Il faut s'assurer, à l'utilisation de l'appareil, à ce qu'une quantité suffisante d'air arrive au local par l'extérieur. Que ce soit pour un foyer ouvert ou fermé, les besoins en air frais sont élevés. Les présentes mesures pour l'alimentation en air de combustion ne doivent pas être modifiées.

Il faut être certain que les conduites d'alimentation en air de combustion sont ouvertes pendant le fonctionnement du foyer.

10.3. Air de convection :

Afin d'éviter une accumulation de chaleur, les grilles d'entrée et de sortie d'air de convection doivent toujours être ouvertes pendant le fonctionnement du chauffage.

10.4. Protection contre l'incendie à l'extérieur de la zone de rayonnement :

Jusqu'à une distance de 5 cm de la limite de la zone de rayonnement, on ne doit pas approcher d'objets à base de matériaux combustibles (par exemple étagères).

10.5. Protection contre l'incendie à l'intérieur de la zone de rayonnement :

Vu depuis l'ouverture du foyer vers l'avant et sur les côtés, on ne doit pas avoir d'éléments combustibles dans une zone d'au moins 80 cm (par exemple meubles, moquettes, fleurs, etc.).



10.6. Protection contre les brûlures :

Veillez impérativement à ce que des surfaces ou des poignées d'utilisation ne se trouvent à proximité d'appareils de chauffage en fonctionnement. Vous voudrez bien utiliser le gant de protection qui est joint pour l'utilisation de l'insert. Dans une zone de rayonnement de 80 cm, on ne devra séjourner que le temps nécessaire au rechargement du combustible afin d'éviter des brûlures de la peau. Eloignez les enfants des cheminées en service.

11. Mise en service et utilisation

11.1. Première mise en service :

Lors de la première mise en service, l'insert ne doit brûler qu'avec une puissance modérée, afin d'éviter d'éventuels dommages causés par un accroissement trop rapide de la température (en particulier séchage du revêtement en réfractaire). Lors du premier allumage, on arrive à une formation d'odeur et de fumée en raison du durcissement du revêtement de la surface. Le local devra être bien aéré lors de la première mise en service.

11.2. Allumage :

Le chargement de l'insert avec du matériau combustible s'effectue par la porte du foyer.

Mettez d'abord 3 à 4 bûches assez petites (environ 2 à 2,5 kg) sur le sol du foyer ou sur la grille, par-dessus du bois non traité, du carton ou un cube d'allumage, par-dessus des brindilles ou du bois à copeaux fins et enfin du petit bois. Le présent tiroir de régulation d'air doit être ouvert au maximum. Faites alors un feu d'allumage. Après l'allumage, laissez légèrement ouverte la porte du foyer, vous éviterez ainsi un encrassement de la vitre

lors de l'allumage. Lorsque le feu est allumé correctement, rajouter quelques bûches assez petites. La porte du foyer devrait être complètement refermée après 20 à 30 mn de combustion. Votre insert est conçu avec un foyer à fond plat, ce qui veut dire qu'on ne peut charger qu'une couche de combustible sur la braise incandescente. Tenez compte du fait que le rendement de chauffage est influencé directement par la quantité, la fragmentation et la nature du bois utilisé

En cas de charge d'une quantité trop importante de combustible, votre insert peut être réchauffé d'avantage que ce qui est prévu par la conception. De ce fait, on peut arriver à des dommages sur l'insert, sur d'autres parties de la cheminée ou sur le bâtiment lui-même. Pour cette raison, ne chargez jamais plus que les quantités de combustible indiquées en une seule fois sur la braise.

11.3. Quantité maximale de chargement de combustible pour environ 1h :

Combustible	Nombre	Quantité globale	
		Esprit 185.16	Confort 180.18, Prestige 181.18 Exquisit 182.18, Trend 184.18
Bûches	2 à 3 bûches	2,0 kg	2,5 kg
Briquettes en bois	4 à 5 petites briquettes (éventuellement fractionnez les grosses briquettes)	1,8 kg	2,1 kg

11.4 Réglage de l'air avec mode de fonctionnement fermé :

Les inserts Haas + Sohn possèdent un système d'admission air réglable (positionnement à curseur). L'air de combustion utilisé parvient sous la forme d'air primaire par la grille et les canaux latéraux et sous la forme d'air de lavage de vitre au-dessus des portes du foyer dans le foyer.

Pendant une période transitoire lorsque la température extérieure est plus élevée ou s'élève brusquement, il est possible que le tirage de la cheminée en soit perturbé et que les gaz de fumées ne soient pas correctement évacués. Le poêle devrait donc, pendant une période de transition, ne fonctionner, en principe, qu'avec la plus faible quantité de combustibles possible afin de pouvoir améliorer la combustion et avec un meilleur tirage en ouvrant l'admission d'air de combustion

11.5 Rechargement en combustible :



Parallèlement à l'utilisation du combustible approprié et à un tirage de cheminée suffisant, la façon dont l'insert de cheminée est utilisé exerce une grande influence sur la propreté de la vitre de foyer. A ce propos, nous conseillons d'effectuer le chargement en combustible sur une seule couche.

Environ 5 à 10 secondes avant l'ouverture de la porte du foyer, vous devriez fermer complètement l'admission d'air primaire (voir fiche d'appareil), afin d'empêcher la sortie de fumées de la chambre de combustion dans le local d'habitation. Après le chargement en combustible, vous refermerez la porte du foyer. Ensuite, l'admission d'air doit être ouverte immédiatement au maximum, afin de réduire le plus possible le laps de temps qui s'écoule jusqu'à l'inflammation du combustible. Dès que le combustible brûle de manière vive, la position de réglage doit être rétablie de la façon décrite sur la fiche d'appareil ci-jointe.

11.7. Vidage des cendres

Après une combustion prolongée, et au moins une fois par jour, on doit évacuer les cendres. Les faire passer à l'aide d'un tisonnier à travers la grille dans le cendrier et vider celui-ci.

Le moment le plus favorable pour cette opération est le matin après extinction des braises et lorsque le poêle est encore relativement froid. Veillez à ce que le cendrier soit vidé à peu près à mi-charge, afin que le cône de cendres ne s'approche pas trop près de la grille. Si la grille est incluse dans le cône de cendres, on court le risque que celle-ci soit endommagée par une surchauffe, étant donné que la grille ne plus être aérée correctement

Attention :

Avant de vider les cendres, vérifier toujours l'absence de reste de braises incandescentes. Même si la cendre est froide, il peut arriver qu'il y ait encore des restes de braises qui entraînent un incendie dans la poubelle.

La cendre de bois peut être compostée et utilisée comme engrais.

11.6 .Mode de fonctionnement pendant les périodes transitoires

12. Nettoyage et entretien :

Au moins une fois par an et plus souvent si besoin est, vous devriez effectuer un nettoyage et un entretien de votre insert de cheminée lorsqu'il est froid. Lors de cette opération, vous devriez éliminer les dépôts de cendres dans le conduit de fumée ainsi que sur les tôles des chicanes de fumée ou de tirage. Les plaques chicanes de tirage en vermiculite peuvent être enlevées pour le nettoyage (voir fiche de l'appareil). Après le nettoyage, vous voudrez bien les remettre soigneusement en place. Un aspirateur de cendres avec filtre pour particules fines convient très bien pour le nettoyage des conduits des gaz de fumée. La meilleure façon d'enlever les saletés sur la vitre de foyer consiste à utiliser de l'eau chaude et du savon ou d'autres produits à nettoyer ménagers courants (ne pas utiliser de produits de nettoyage avec un effet abrasif, car le verre serait endommagé par des rayures).

13. Garantie

13.1. Généralités

HAAS et SOHN assume une garantie de trois ans pour cet appareil dans le cadre des directives de garantie, à l'exception des pièces qui sont exposées directement au feu (pièces d'usure). La garantie démarre à la date de la livraison. Comme justificatif, on devra remettre la facture.

13.2. Directives de garantie :

1. HAAS + SOHN prend en charge la garantie pour la durée de deux ans à compter de la livraison à l'utilisateur final pour :

- a) une qualité de matériau et un traitement parfaits et adaptés à l'objectif,
- b) un assemblage correct,
- c) le respect de la puissance de chauffage nominale (watts) selon EN13229 selon la capacité de chauffage de local selon DIN 18893 (voir plaque signalétique, caractéristiques techniques mentionnées sur la fiche d'appareil ci-jointe ou indications du catalogue).

Les garanties a) à c) s'étendent à la remise en état gratuite de l'appareil et des pièces faisant l'objet d'une réclamation. On ne peut prétendre à un remplacement gratuit que pour les pièces qui présentent des défauts dans le matériau et dans le travail d'usine. La revendication d'autres prétentions est exclue.

2. HAAS + SOHN n'assume pas de garantie pour les dommages et défauts sur les appareils ou des pièces d'appareil qui sont causés par :

- des influences extérieures, chimiques ou physiques occasionnées lors du transport, du stockage, de l'installation et de l'utilisation de l'appareil (par exemple trempé avec de l'eau, aliments qui débordent en bouillant, eau de condensation, surchauffe due à une utilisation incorrecte (par exemple porte de foyer ouverte). La formation de fissures sur les pierres naturelles et pièces émaillées n'est pas un défaut de qualité,
- erreur dans le choix de la taille de la cheminée,

- Non-respect des prescriptions en vigueur en matière de construction,
- erreur lors de l'installation et du raccordement de l'appareil,
- tirage de cheminée insuffisant ou trop fort,
- travaux de réparation exécutés de façon incorrecte ou autres modifications, en particulier ultérieures, effectuées sur le foyer ou le conduit des gaz brûlés (conduit de fumée et cheminée),
- utilisation de combustibles inappropriés,
- utilisation incorrecte ; surcharge des appareils (voir notice d'instruction du fabricant),
 - usure des pièces exposées directement aux flammes à base d'acier, vitrocéramique, joints, chamotte ou vermiculite, dans la mesure où elles ne tombent pas sous l'effet de la garantie (1a),
- traitement inadéquat,
- entretien insuffisant, utilisation de produits à nettoyer inappropriés.

13.3. Réclamations :

Nous vous demandons de présenter vos réclamations exclusivement à votre revendeur spécialisé. Dans ce cas, indiquez impérativement les numéro de série et de fabrication de votre poêle. Vous trouverez ces indications sur la plaque signalétique de l'appareil (dans le compartiment de stockage de bois de l'appareil).



14. Informations pour les commandes des pièces détachées :

En cas de commandes de pièces détachées, nous vous demandons d'indiquer de façon complète les deux numéros de série et de fabrication de votre poêle. Vous trouverez ces indications sur la plaque signalétique de l'appareil (dans le compartiment de stockage du bois de l'appareil).

Veillez tenir compte également des dessins techniques et des tableaux figurant sur la fiche de l'appareil. Vous y trouverez la désignation exacte de la pièce de rechange nécessaire. Pour commander les pièces détachées en réfractaire, veuillez noter que ces éléments sont numérotés sur les dessins qui présentent l'assemblage vu du dessus,

Attention : les éléments d'assemblage composant l'insert ne doivent pas être modifiés !

Seuls les pièces d'origine proposées par le fabricant doivent être utilisées pour tout remplacement. Contactez au besoin votre revendeur

15. La procédure d'élimination de l'appareil de chauffage en fin de vie

- Démontez l'unité centrale, y compris les parties électriques connectées et les remettre dans un centre de recyclage.
- Démontez l'unité de commande et la remettre dans un centre de recyclage.

- Retirer les câbles électriques pour les faire recycler comme des déchets non ferreux - ce ne sont pas des déchets électriques.
- Enlever le revêtement de la chambre de combustion et la faire éliminer comme déchets de construction.
- Démonter les éléments en béton du kit de cheminée et les faire éliminer comme déchets de construction.
- Retirer les joints et les résidus de silicone et les remettre dans une poubelle.
- Le corps de l'appareil de chauffage et toutes les pièces en acier ou en fonte doivent être recyclés comme ferraille.
- Démonter les capteurs de température et les faire éliminer comme déchets métalliques (pour les poêles à granulés).
- Démonter et jeter le verre de la porte dans une poubelle (à ne pas trier avec déchets de verre).